

## PRÉFACE

---

*Ces indulgences accordées au Canada sont au nombre de dix et concèdent treize solennités. Deux indulgences sont générales et communs à toute l'Église ; ils accordent dix solennités dont trois sont déjà comprises dans les indulgences particuliers. Dix-sept fêtes jouissent donc pour nous de la translation de leur solennité.*

*Le texte des indulgences universelles a été publié dans les diverses revues ecclésiastiques et accompagné de commentaires courts mais suffisants et exacts, qui, cependant, peuvent facilement donner le change au sujet de nos indulgences nationales qui n'ont jamais été commentées et en diffèrent sensiblement. Ces derniers ont été publiés soit dans une circulaire ou un mandement, soit en appendice à la suite du texte des actes de divers conciles, il y a déjà plus d'un siècle pour le plus ancien et plus d'un demi-siècle pour le plus important.*

*C'est pourquoi il a paru avantageux de reproduire le texte de ces divers indulgences qu'on ne retrouve que difficilement, qu'un grand nombre de prêtres n'ont jamais lu et de l'accompagner d'un commentaire qui précise bien toute la portée qu'ils ont, au moins depuis la dernière réforme du bréviaire.*

*Mais afin de ne pas s'égarer dans cette forêt de lois particulières, et de pouvoir facilement reprendre son chemin, après chaque étape, il a semblé utile de mettre en évidence les grandes lignes, comme les subdivisions de ces divers documents. C'est pourquoi on a d'abord isolé la **DEMANDE** telle que formulée par le postulateur, ou abrégée*